

Autorisation préalable de mise en location

LA FRETTE-SUR-SEINE



©Adobe stock

ENTRÉE
EN VIGUEUR

1^{ER}
NOVEMBRE
2022

PERMIS DE LOUER

ÊTES-VOUS CONCERNÉ ?
EN PRATIQUE, COMMENT
ÇA MARCHE ?
DÉMARCHES EN LIGNES ?

**Rendez-vous sur www.valparisis.fr
rubrique " Habiter, se loger "**

Valparisis
AGGLO

À compter du 1^{er} novembre 2022, les logements de plus d'un an situés dans le périmètre fixé devront faire l'objet d'une autorisation avant d'être mis en location. La demande peut être effectuée par voie dématérialisée sur **valparisis.fr**. Le **permis de louer**, délivré par la communauté d'agglomération après inspection du logement, vise à lutter contre l'habitat indigne et dégradé.

PLAN DE LA FRETTE-SUR-SEINE



Légende

 Périmètre du « Permis de louer »

Les rues concernées

Avenue des Lilas
Boulevard de Pontoise
Place de la Gare
Quai de Seine
Rue d'Argenteuil
Rue de la Gare
Rue de Verdun
Rue du Professeur Calmette
Rue Jean Lefebvre
Rue Latérale
Rue Marcelin Berthelot
Rue Pasteur